



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSSSE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice : 16	<u>Etaients présents</u> : Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique, PAUL Christine Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Aurélien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSSSE Olivier
Présents : 12	<u>Absentes excusées</u> : FIEVET Béatrice, THIEFFRY Martine
Votants : 12	<u>Absents</u> : DELBERGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent

Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2024-27

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU NORD AFIN DE FIXER LES CONDITIONS D'OCCUPATION, DE RESPONSABILITE ET DE GESTION DE L'INSTALLATION D'UN RESEAU DE VIDEOPROTECTION SUR LE DOMAINE DEPARTEMENTAL DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CAMPHIN EN PEVELE

Monsieur le Maire rappelle que pour prévenir les actes de délinquance ou identifier leurs auteurs, la commune a décidé de mettre en place d'un système de vidéoprotection sur des axes et points stratégiques de son territoire.

Pour mener à bien ce projet, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera confiée au Bureau d'études AV Protec, notamment pour un accompagnement technique.

La convention entre le Département du Nord et la Commune a pour objet de préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et de définir les modalités techniques, administratives et financières liées à l'installation d'un réseau de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Camphin en Pévèle. Elle précise les obligations de la commune en matière d'exploitation et d'entretien ainsi que les responsabilités des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention n° CONV 24 VIDEOPROT CAMPHIN EN PEVELE 089 ainsi que tout document afférent.

Décision prise à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 12 avril 2024

Le Maire,

Olivier VERCRUYSSSE

